

ATELIER PARISIEN D'URBANISME

par Marie-Thérèse Besse

17 boulevard Morland 75004 Paris
Site web : www.apur.org

1 Qu'est-ce-que l'Apur ?

L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) créé en 1967 par le Conseil de Paris est une association sans but lucratif dont le conseil d'administration est composé de la Ville et du Département de Paris, de l'État, de la Région Île-de-France, de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), de la Caisse d'allocations familiales de Paris (CAF) et de l'Établissement public d'aménagement Orly - Rungis -Seine Amont.

L'Apur est spécialisé dans l'aménagement urbain, les études préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme, les études de prospective urbaine et sociétale, la gestion et l'analyse des bases de données urbaines, les déplacements.

Par les diverses études menées ces dernières années, l'atelier dispose aujourd'hui de références solides concernant la transformation des sites des grands services urbains parisiens, l'impact des projets urbains et les politiques d'encadrement et d'orientation des projets d'aménagement et des politiques sociales locales.

L'Apur est par ailleurs impliqué dans les réflexions les plus actuelles sur le territoire métropolitain et la transformation des grands territoires de l'agglomération centrale, notamment en Seine-Saint-Denis (études en cours sur les territoires autour de la RN3 et du canal de l'Ourcq, assistance à maîtrise d'ouvrage sur le pôle du Bourget et Est Ensemble, Tramy, gare Éole-Évangile...).

L'Apur a également entrepris ces dernières années une réflexion sur l'impact des changements climatiques dans une agglomération dense comme Paris ; il étudie le rôle de la nature en ville, les capacités d'intervention sur la performance thermique des bâtiments anciens et, d'une manière générale, les actions à mener pour réguler les effets néfastes de la ville sur l'environnement et améliorer durablement la qualité de la vie urbaine.

À une échelle territoriale plus large, l'Apur a contribué à la mise en œuvre de projets communs à

l'échelle de l'agglomération dense en réalisant les études d'implantation des services Vélib' et Autolib', les études de prolongement du tramway T3.

Enfin, l'Apur apporte un appui technique permanent au syndicat Paris Métropole, créé en juin 2009, qui regroupe aujourd'hui plus de 180 collectivités de l'agglomération parisienne. Cet accompagnement formalisé par une convention se concrétise à travers des notes de problématique et de synthèse à destination des élus du conseil syndical et des différentes commissions (déplacements, logement, développement et solidarité, dynamiques aéroportuaires) ; l'assistance à l'animation d'événements tels que les forums de Paris Métropole ; la réalisation de documents cartographiques ; le portage technique de l'appel à initiatives (AAI) qui recense 74 projets à vocation métropolitaine, dont une dizaine portées par les territoires d'Est Ensemble.

2 Les bases de données géographiques de l'Apur

Pour ses études, l'Apur s'appuie sur de nombreux fichiers de données qui sont organisées sous forme de bases de données et de systèmes d'information géographique. Les évolutions démographiques et sociologiques sont analysées grâce aux résultats du dernier recensement, auquel l'Apur a été étroitement associé. L'immobilier parisien et le territoire des trois départements de la petite couronne sont suivis à travers l'exploitation des fichiers cadastraux permettant, notamment, une analyse de la propriété et la connaissance fine de la localisation des logements sociaux. L'Apur crée des données sur le commerce parisien, résultant d'une enquête exhaustive sur le terrain, les emprises des équipements et les ponctuels des adresses des équipements sur Paris et les trois départements de la petite couronne, les bâtiments et le fichier des hôtels.

Des traitements d'images sont également réalisés à partir d'orthophotographies dans les bandes rouge, vert, bleu et proche infrarouge, d'un modèle numérique d'élévation et d'un modèle numérique de terrain à haute résolution.

Ces travaux permettent d'obtenir des informations comme les hauteurs de la végétation et des bâtiments qui viennent enrichir les bases de données de l'Apur.

3 Le référentiel sur Paris et son agglomération centrale

En 1969, l'Apur a créé la banque de données urbaines (BDU), dans le cadre d'un partenariat associant l'Apur, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (alors IAURIF) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), avec pour objet premier de mettre en place une base de données géographiques partagée sur l'ensemble des communes d'Île-de-France.

Durant 40 ans, la BDU a ainsi capitalisé une somme considérable de données (associées à des référentiels géographiques allant du niveau le plus fin - l'adresse, en passant par l'îlot, l'iris, les limites communales et départementales-), à des fins de traitements statistiques et cartographiques.

En 2009, la BDU a été restructurée pour laisser la place à la base de données de référence (BDREF) qui étend par la même occasion son référentiel parcellaire sur les départements de la petite couronne.

Les données contenues dans le référentiel sont organisées dans un modèle commun. Elles se déclinent en deux parties :

Les données communes sur Paris et la petite couronne portant sur le cœur de l'agglomération de la région Île-de-France (départements 75, 92, 93, 94) regroupent les entités suivantes :

- limites administratives de département, commune, et, pour Paris, arrondissement et quartier,
- îlots physiques,
- îlots statistiques,
- tronçons du réseau filaire des voies (avec nom de la voie, typologie fonctionnelle et hiérarchique, adresses extrémité à gauche et à droite),
- cours d'eau,
- voies ferrées,
- emprises d'équipements et équipements ponctuels,
- îlots regroupés pour information statistique (définis par l'INSEE pour 1999).

Les données spécifiques à Paris à grande échelle (1 : 500), mises à jour annuellement, rassemblent des données issues du cadastre et des données d'adressage fournies par la Ville de Paris : numéros d'adresse, parcelles cadastrales et parcelles urbaines. La base de données sur Paris

intègre également les données littérales détaillées tirées des fichiers de la matrice cadastrale : propriété bâtie (immeubles, logements, locaux d'activité et dépendances), propriété non bâtie (parcelles) et propriétaires. Certaines données complémentaires, - emprises d'équipements, équipements ponctuels, emprises bâties, détails topographiques divers, îlots et découpages statistiques-, sont également actualisées, mais à des fréquences différentes, et intégrées dans le référentiel commun Paris et petite couronne.

Aujourd'hui, sont intégrés dans ce référentiel les parcelles cadastrales, les bâtiments et certains autres éléments issus du Plan cadastral informatisé (PCI) mis à disposition par les départements de la petite couronne. Une typologie détaillée des catégories de propriétaires a été réalisée sur les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, selon la nomenclature déjà appliquée aux données parisiennes.

Les données du référentiel sont diffusées aux partenaires institutionnels de l'Apur par le biais de conventions d'échange.

4 Accès à l'information

Cartographie Web

L'Apur a développé en 2010 un nouvel outil de consultation de ses données de référence CASSINI (Consultation Apur du serveur spatial par Internet et Intranet) dans un environnement Intranet basé sur les technologies ArcGIS Serveur (logiciel ESRI), et FLEX (langage de programmation). Cette application, utilisée quotidiennement par les équipes de production de données, les architectes et chargés d'études de l'Apur, pourrait être ouverte aux partenaires de l'Apur via un Extranet, dans une deuxième phase. Cet outil permet d'accéder facilement à un grand nombre de données du système d'information géographique à partir duquel les utilisateurs peuvent se localiser, effectuer des requêtes et créer des documents cartographiques.

Directive INSPIRE

La directive européenne INSPIRE vise à faciliter l'accès aux données géographiques élaborées par les autorités publiques. Elle impose à celles-ci, d'une part de rendre ces données accessibles à tous en les publiant sur Internet, d'autre part de les partager entre elles. Pour faciliter la mise en œuvre de ces deux obligations, la directive est accompagnée de la publication, en cours, de nombreux textes techniques: prescriptions obligatoires, recommandations, standards (reprise des standards mondiaux d'Internet et de l'information géographique).

Afin de se conformer à cette directive, l'Apur, a mis en ligne, en décembre 2010, un certain nombre de métadonnées sur le GéoCatalogue (Catalogue du Géoportail français). Elles concernent des données graphiques comme les adresses, les bâtiments, le

réseau de transport, les voies routières et les unités administratives, et des données raster (occupation du sol, altitude, bâtiments, végétation, modèle numérique de terrain).